

## AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 16 juillet 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO RE-304 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 7 772 400 \$ ET UN EMPRUNT DE 7 772 400 \$ POUR FINANCER UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT PAR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

Tel que requis par la Loi, ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 septembre 2024.

Le règlement entre en vigueur à compter de la date de publication de cet avis public.

Il peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la municipalité au 91 rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur ou sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 11<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00, le 24 octobre 2024.



Isabelle Arcoite  
Directrice générale et greffière-trésorière